

REPUBLIQUE DU DAHOMY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-:-:-

DECRET N° 75-23 du 27 Janvier 1975

chargeant le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération de
l'intérim du Ministre de l'Industrie,
du Commerce et du Tourisme -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;

VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement ;

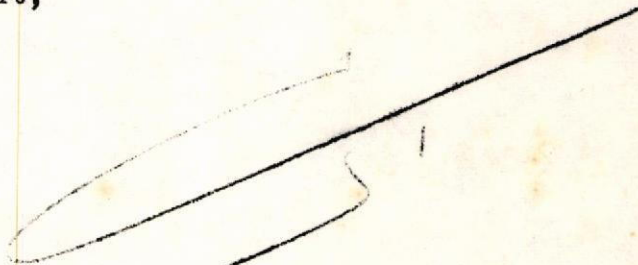
D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Pour compter du Lundi 27 Janvier 1975, le Chef de Bataillon,
Michel ALLADAYE, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, as-
sure l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pen-
dant l'absence du Capitaine André ATCHADE.

ARTICLE 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 27 Janvier 1975

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



AMPLIATIONS : PR 8 - CS 6 - SGG 4 -
Ministères 14 - IAA-DGP-GDF-GF-
Gde; Chanc; 6 - JORD 1 - CNR 2 -
CNI 2.-

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU